

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2018

2018-12-259 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 7 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit le treize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Bruno LAVIDALIE , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , Loïc MANON , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Gabi HOPER, Kléber AUDINET, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Véronique DI CORRADO, Michel FOULHOUX, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Jocelyne LEMOINE, Odile LUMINO, Pierre MALVILLE, Jacques MESPLEDE, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Monique MEYNARD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Jérôme COSNARD pouvoir à Georges DELABROY, Sébastien LABORDE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Gérard HENRY pouvoir à Bernard GUILHEM, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Loïc MAGNAN pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Armand REIS-FILIPPE pouvoir à Jack ALLAIS, Christian ROBIN pouvoir à Anne-Marie ROUX, Denis SIRDEY pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Sabine AGGOUN

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

POLITIQUES CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) : VALIDATION CONSULTATION DES COMMUNES DE LA CALI ET DU PETR GRAND LIBOURNAIS

Sur proposition de Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président en charge des politiques contractuelles, de l'habitat et du logement,

Le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) a été arrêté par le Conseil communautaire de La Cali le 3 juillet 2018.

Conformément à l'article R 302-9 du code de la construction et de l'habitation, le projet de PLH a été soumis aux communes membres de La Cali et au Pôle Territorial du Grand Libournais, organe compétent chargé de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale (SCoT).

Conformément à l'article R 302-10 du code de la construction et de l'habitation, le Conseil communautaire délibère à l'issue de cette consultation avant la transmission du projet au Préfet pour examen et avis du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.

A l'issue de la période de consultation, le projet de PLH de La Cali, annexé à la présente délibération, a obtenu un avis favorable de 45 communes dont 5 exprimés par délibération du conseil municipal.

Le Pôle Territorial du Grand Libournais a émis un avis favorable considérant que le projet de PLH est compatible avec le SCoT du Grand Libournais.

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L302-1 et suivants et les articles R302-2 et suivants,

Vu les avis formulés par les communes de La Cali et le Pôle Territorial du Grand Libournais,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 3 décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (57 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'arrêter à nouveau le Programme Local de l'Habitat,
- de le transmettre à Monsieur le Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine, Préfet de la Gironde, afin qu'il saisisse le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement pour avis.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 27 décembre 2018
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

